

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**  
**COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2018**

Présents : MARCON André - NEYRON Jean - SANTY Jean-Pierre - NEBOIT Francis - HILAIRE Thierry - SAGNOL Isabelle - BRUAS Christian

Absents : CHATELARD Viviane - LIOTARD Yoan –GRANDVAUX Pascal - BERT MICHEL Julie

**REMBOURSEMENT VIDANGE DES BACS A GRAISSE**

Dernièrement, la commune a fait vidanger les bacs à graisse des restaurants et de la station d'épuration. Les restaurants rembourseront à la commune le coût de la vidange de leur bac à graisse.

**MODIFICATIONS STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON**

Le conseil municipal approuve de la modification des statuts de la CCPM actant la suppression de la compétence relative aux temps d'activités périscolaires.

**TITULARISATION AGENT CONTRACTUEL**

Le maire informe que la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon (CCPM) souhaite titulariser au 1<sup>er</sup> janvier 2019 l'agent d'animation actuellement en contrat à la CCPM et à la commune. Afin d'uniformiser son statut et sa carrière, le conseil municipal décide également de le titulariser à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**AVIS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES**

Le maire porte à la connaissance du conseil municipal l'avis rendu par la chambre régionale des comptes sur le compte administratif 2017.

La chambre régionale des comptes constate qu'après corrections des restes à réaliser, le compte administratif 2017 de la commune présente un excédent et qu'il n'y a donc pas lieu de proposer des mesures de redressement.

**REVERSEMENT TAXE DE SEJOUR 2017**

Comme chaque année, le Conseil Municipal décide de reverser au Comité d'Animation le montant de la taxe de séjour versée par la CC du Pays de Montfaucon à la Commune, soit 9000 €.

**DIVERS**

- Boucherie : la boucherie Nury va ouvrir son commerce début août
- Blanchisserie : Le fonds de commerce de la blanchisserie Blanneige a été vendu. L'activité va être transférée à Aurec sur Loire
- Terrain : un couple est intéressé pour acheter 700 m<sup>2</sup> environ de terrain communal près de la maison Chevandier.
- OPAC : L'OPAC a validé la cession de leur bâtiment situé 2 chemin de Brard à la commune en vue de le démolir.

